

Demande de certificat d'urbanisme

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

- Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée
- Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

Vous devez utiliser ce formulaire si :

- vous souhaitez connaître les règles applicables en matière d'urbanisme sur un terrain.
- vous souhaitez savoir si l'opération que vous projetez est réalisable.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

C U

Dpt Commune Année N° de dossier

La présente déclaration a été reçue à la mairie

Cachet de la mairie et signature du receveur

le / /

1 Objet de la demande de certificat d'urbanisme

- D & H U W L ; F D W G ↑ X U E D Q L V P H G ↑ L Q I R U P D W L R Q
Indique les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables au terrain.
- E & H U W L ; F D W G ↑ X U E D Q L V P H R S p U D W L R Q Q H O
Indique en outre si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée.

2 Identité du ou des demandeurs

/ H G H P D Q G H X U W L M X D F D H U M L G F H D W W I H Q D O V D p F L L H I G F H Q
6 L G B P D Q G H W S U p V H Q W p H S D U S O L X Q L I T X U M J S I H X U V R Q F R F U K G I R Q O P S H O p F H Q V O D

2.1 Vous êtes un particulier

Nom Prénom

2.2 Vous êtes une personne morale

Dénomination Raison sociale

N° SIRET Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale :

Nom Prénom

5.2 État des équipements publics prévu

La collectivité a-t-elle un projet de réalisation d'équipements publics desservant le terrain ?

Équipements		Par quel service ou concessionnaire ?	Avant le
Voirie	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Eau potable	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Assainissement	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Électricité	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		

Observations :

6 Engagement du (ou des) demandeurs

ci-dessus.

À _____

Fait le ____/____/____

Signature du (des) demandeur(s)

⚠ Dans le cadre d'une saisine par voie papier

Votre demande doit être établie en deux exemplaires opérationnel. Elle doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe en périmètre protégé au titre des monuments historiques ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

Traitements des données à caractère personnel

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données et à la loi

n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, D 81/VW D 81/W/RQ, M X G S R V H
R L D 16/VW B U E D V R Q

1 Traitement des données à des fins d'instruction de la demande d'autorisation

Le responsable de traitement est la commune B 057 R U B V V L H / M B Q M U E C M seront transmises aux services compétents pour D O U B R E R U B B M M B R U D V R Q question ou exercice de vos droits portant sur la collecte W 0 V D I W / R V B M B G I Q V R Q

M B U G R O B B B L U L B B 057 B R U B V V L H Dans le cas où votre demande relèverait de la R B M X S R M R V G R L W D S U q M P O S U R M B O B E Q V B U E D Q F

2 Traitements à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques

Vos données à caractère personnel sont traitées automatiquement par le Service des données et études statistiques (SDES), service statistique ministériel de l'énergie, du logement, du transport et de l'environnement rattaché au

O L Q V U B U E D Q F B B E V E ° M W B V M B S R O L T M S K O T M E D V p M V M D R O U B R E R B V D I W / T M V B E I R W D U V B 5 j 5 B R B B E D Q V R

B M M R U B V R B B B L U R X B X U B R U B U D U U r p B B U V U B W D X W D L E

D R D W p B B M B E D Q F B U p M J D U W 5 B R B B E D Q V R P

« SITADEL » au ministère chargé de l'urbanisme, présent sur le site Légifrance à l'adresse suivante* 

B B D Q 7 F R X S R M B R V G R L W B F B E V R Q S U q V B X J D S U R V R Q

B B M B 7 (B B B

f D G M V M K D W

U S B D F V B B S S B D E B X ou S G M B S S B D E B X

B R Q L R U F M R R E D L W B M J B Q U B R B X U B R U B D X

6 L R X M L F R V G R L V B R Q D V U M S F W R X S R M D L U B B B V R Q S U q B B P V V L R Q

Nationale Informatique et Libertés (CNIL), à partir de son formulaire de contact B V E D J U S D L W

* B V E D J U S D L W (7)



Comment constituer le dossier de demande de certificat d'urbanisme

FR 12000 5W 12000 FR 8 12000

1 Qu'est-ce qu'un certificat d'urbanisme ?

Le premier est un **certificat d'urbanisme** (CU) qui permet de connaître le droit de l'urbanisme applicable au terrain et renseigne sur :

- les dispositions d'urbanisme (par exemple les règles d'un plan local d'urbanisme),
- les limitations administratives au droit de propriété (par exemple une zone de protection de monuments historiques),
- la liste des taxes et des participations d'urbanisme.

Le second est un **certificat de destination** (CdD) qui indique, en plus des informations relatives au terrain, si le terrain peut être utilisé pour la réalisation d'un projet et l'état des équipements publics (voies et réseaux) existants ou prévus qui desservent ou desserviront ce terrain.

Le **certificat d'urbanisme** est valide ?

Le **certificat d'urbanisme** est valide pendant une durée maximale de 18 mois à compter de sa délivrance.

Le **certificat d'urbanisme** est renouvelable par périodes d'une année aussi longtemps que les prescriptions d'urbanisme, les servitudes d'utilité publique, le régime des taxes et des participations d'urbanisme applicables au terrain n'ont pas changé. Vous devez faire votre demande par lettre sur papier à prorroger, et l'adresser au maire de la commune où se situe le terrain.

Le **dossier** " " Lorsqu'une demande de permis ou une déclaration préalable est déposée dans le délai de validité du **certificat d'urbanisme**, la liste des taxes et participations d'urbanisme et les limitations administratives au droit d'urbanisme applicables au projet de permis de construire ou d'aménager ou à la déclaration préalable, sauf si les dispositions relatives à la préservation de la sécurité ou de la salubrité publique seront applicables, même si elles sont intervenues après le **certificat d'urbanisme**.

2 Modalités pratiques

Comment constituer le dossier de demande ?

Pour que votre dossier soit complet, joignez les pièces dont la liste vous est fournie dans le tableau ci-après. S'il manque des informations ou des pièces au dossier.

Vous devez fournir deux exemplaires pour le **certificat d'urbanisme** et quatre exemplaires pour le **certificat de destination**.

par voie papier ?

La demande doit être adressée à la mairie de la commune où se situe le terrain. L'envoi en recommandé avec avis de réception est conseillé. Vous pouvez également déposer directement votre demande à la mairie.

À compter du 1^{er} janvier 2022, toutes les communes doivent être en mesure de recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme de manière

dématérialisée. Vous pouvez vous rapprocher ou consulter le site internet de la commune [FRPSp.fr](http://www.frpsp.fr) ou www.frpsp.fr de connaître les modalités de saisine par voie électronique qu'elle aura retenues. Pour vous aider à compléter votre dossier, vous pouvez également utiliser le service en ligne d'assistance aux demandes d'autorisation d'urbanisme (AD'AU) disponible sur service-public.fr. Celui-ci permet la constitution de votre dossier de manière dématérialisée et d'être guidé dans votre démarche.

Lorsque la commune compétente pour recevoir votre demande s'est raccordée à l'outil, votre dossier pourra également lui être transmis automatiquement.

Le délai d'instruction est de :
 – PRLVSRMOMGADQM GHFHVFDQMEDQ/PH d'information ;
 – PRLVSRMOMGADQM GHFHVFDQMEDQ/PH opérationnel.
 6LDRSpSRMOMGADQMEDQ/PHODL
 RXVHVFDQMEDQ/PH

la réalisation d'un projet mais uniquement sur (liste des taxes et participations d'urbanisme et limitations administratives au droit de propriété).

3. Pièces à joindre à votre demande

FRPSp.fr


Sc

&

Cocher les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande.

BqFMjMRLQUH	FRLoDVHV	Conseils
<input type="checkbox"/> & . du code B	Il permet de voir la situation du terrain à l'intérieur de la commune et de connaître les règles d'urbanisme qui s'appliquent dans la zone où il se trouve. Il permet également de voir s'il existe des servitudes et si le terrain est desservi par des voies et des réseaux.	Pour une meilleure lisibilité du plan de situation, vous pouvez : – Rappeler l'adresse du terrain – Représenter les voies d'accès au terrain ; – Représenter des points de repère. L'échelle et le niveau de précision du plan de situation dépendent de la localisation du projet. (par exemple à une carte de randonnée) peut être retenue pour un terrain situé en zone rurale ; (ce qui correspond par exemple au plan local d'urbanisme ou à un plan cadastral) peut être adaptée pour un terrain situé en ville.
<input type="checkbox"/> & pouvez vous aider	Elle permet d'apprécier la nature et l'importance de l'opération. Elle peut comprendre des plans, des croquis, des photos.	Elle précise selon les cas : – la description sommaire de l'opération projetée (construction, lotissement, camping, golf, aires de sport...), – la destination, la sous-destination et la localisation approximative des bâtiments projetés dans l'unité foncière, s'il y a lieu ; – la destination ou la sous-destination des bâtiments à conserver ou à démolir, s'il en existe.
S'il existe des constructions sur le terrain :		
<input type="checkbox"/> & des constructions.	Il est nécessaire lorsque des constructions existent déjà sur le terrain. Il permet de donner une vue d'ensemble.	Il doit seulement indiquer l'emplacement des bâtiments existants.

Note descriptive succincte

 Vous pouvez vous aider de cette feuille pour rédiger la note descriptive succincte de votre projet complétée par tous les éléments demandés. Vous n'aurez alors pas besoin de joindre une notice supplémentaire à la demande.

Description sommaire de l'opération projetée

(construction, lotissement, camping, golf, aires de sport...)

Si votre projet concerne un ou plusieurs bâtiments

– Indiquez la destination, la sous-destination et la localisation approximative des bâtiments projetés dans l'unité foncière :

– Indiquez la destination et la sous-destination des bâtiments à conserver ou à démolir :

Vous pouvez compléter cette note par des feuilles supplémentaires, des plans, des croquis, des photos. Dans ce cas, précisez ci-dessous la nature et le nombre des pièces fournies.